

Les Foyers de charité font la lumière sur le père Finet

— Les Foyers de charité publient ce jeudi 7 mai les résultats de la commission indépendante chargée d'enquêter sur leur cofondateur.

— Le rapport dénonce les abus sexuels commis par celui-ci sur des mineures et des jeunes femmes en confession et encourage les Foyers à poursuivre la réforme de leur gouvernance.

Eux-mêmes, encore écrasés par le poids des révélations, s'attendent à une « onde de choc » dans leur communauté et, plus largement. Quelques semaines après les révélations sur Jean Vanier, les responsables des Foyers de charité, nés en 1936 sous l'inspiration de la mystique Marthe Robin et qui regroupent 900 membres dans 40 pays, doivent à leur tour reconnaître que leur cofondateur, le père Georges Finet (1898-1990), s'est rendu coupable « d'agissements gravement déviants » sur des mineures et des jeunes femmes en confession. Et que d'autres pères et membres des Foyers se sont révélés être des abuseurs.

« Je suis abasourdi par la gravité des faits, par la souffrance des victimes après tant d'années. »

Un premier témoignage indirect leur avait été adressé, puis avait été diffusé en février 2019 sur France Culture : celui d'un homme dont la compagne, avant de se suicider, avait confié avoir été traumatisée par les confessions avec le père Finet lorsqu'elle était pensionnaire de l'école des Foyers à Châteauneuf-de-Galaure (Drôme). Ce témoignage et quelques autres qui avaient suivi, ajoutés à des rumeurs, avaient conduit le modérateur général des Foyers à mandater une commission indépendante en septembre 2019, en lien avec Rome et l'épiscopat, pour faire la lumière sur la figure de ce prêtre charismatique.

Après six mois d'enquête, cette commission (*lire ci-contre*) a rendu son rapport, dont les Foyers publient ce 7 mai une synthèse de 23 pages. « Je ne m'imaginai pas à l'avance l'ampleur... Je suis aba-



Le Foyer de charité de Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), maison mère de cette association de fidèles présente dans 40 pays. Les Foyers de Charité

sourdi par la gravité des faits, par la souffrance des victimes après tant d'années», relève le modérateur, le père Moïse N'Dione.

La commission a en effet reçu les témoignages concordants, portant sur la période 1945-1983, de 26 femmes. D'anciennes élèves de Châteauneuf, pour la plupart âgées à l'époque de 10 à 14 ans, mais aussi d'anciennes retraitantes (majeures), font état de gestes déviants durant les confessions, et de « questions intrusives et insistantes » sur la sexualité.

Si la fréquence et la durée de ces abus ne sont pas précisées ni leurs témoignages directs cités, le mode opératoire du prêtre est, d'après la synthèse, sensiblement le même : il confesse souvent tard le soir, après 22 heures, dans sa chambre-bureau, assis ou allongé sur son lit-divan. L'adolescente est à genoux près de lui, voire sur ses genoux. Il pratique alors des « touchers du corps », parfois à même la peau après avoir déboutonné les vêtements, sur « le cou, les seins, les bras, les fesses, les cuisses »...

Le confesseur a une liste de questions précises, suggère avec insistance telle faute et persiste jusqu'à l'aveu. Et ce, alors que les plus jeunes ignoraient encore l'existence même des réalités sexuelles. Certaines avouent avoir inventé une faute pour être libérées de cette « séquence particulièrement pénible ». Le prêtre, lui, en les écoutant, a parfois le visage congestionné ou bafouille.

À l'époque, relève le rapport, se développaient de nouvelles approches sur l'éducation affective

et sexuelle des jeunes, auxquelles le père Finet consacrait une partie de ses enseignements. Il n'en demeure pas moins que le détail de ses gestes – sous les vêtements, pendant la confession et donc par surprise, de la part d'une personne ayant autorité, dans des relations d'emprise – permettrait, s'il n'était pas mort, de les qualifier juridiquement d'agressions sexuelles.

La commission ne va pas jusqu'à mais en souligne les conséquences très lourdes dans la vie personnelle, professionnelle, ec-

clésiale des victimes et leur « souffrance durable », « d'ordre physique, psychologique, spirituel ». Certaines ont dû engager un suivi psychologique, d'autres ont rejeté l'Église. Au-delà des gestes physiques, l'abus d'autorité et l'abus spirituel ont été d'autant plus forts que la confession leur était présentée comme obligatoire, le prêtre faisant même réveiller des élèves le soir pour les faire monter chez lui.

« Au final, le père Finet semble être une figure emblématique d'abus de pouvoir sur des personnes influençables, dans un système problématique », résume la commission. « Nous condamnons sans réserve ces agissements », affirme le père N'Dione. Nous souhaitons chercher avec elles un chemin ajusté afin de pouvoir leur demander pardon pour le traumatisme subi. »

Ce dossier est d'autant plus complexe que le père Finet suscite des réactions très contradictoires, même trente ans après sa mort. Si certains le décrivent comme entretenant un culte de la personnalité et un peu « affabulateur »,

Suite page 12. ●●●

repères

Une commission indépendante

La commission indépendante d'enquête sur le cofondateur des Foyers de charité a été confiée à Françoise Gaussen, ancienne directrice de l'enseignement catholique et ancienne déléguée épiscopale du diocèse de Marseille. Elle s'est entourée d'experts indépen-

dants : historien, psychologue, avocat, canoniste, recteur de séminaire, spécialiste dans la lutte contre la pédophilie, expert en pédagogie, prêtre en charge des vocations.

Selon les cas, deux à six membres de la commission recevaient les témoins. L'étude s'est également appuyée sur diverses sources documentaires ainsi que sur la consultation d'expertises existantes et sur la rencontre de spécialistes.

●●● Suite de la page 11.

« le bon père Finet », comme d'autres l'appelaient, fut aussi admiré et même adulé pour son dynamisme, son « autorité paternelle » d'éducateur. Et lorsque la commission lança un appel à témoins, un bon nombre demandèrent à être entendus pour dire leur reconnaissance et défendre sa mémoire.

Selon le rapport, la majorité des 143 témoignages reçus en six mois d'enquête émane de personnes qui n'ont « jamais rencontré de problèmes » avec lui, en confession, « sinon d'éventuelles maladroites dans les questions posées ». L'idée d'une déviance serait pour elles « inconcevable, inadmissible ». D'autant que l'on rappelle souvent que le père Finet a été choisi par Marthe Robin elle-même pour fonder les Foyers.

Alors comment est-ce possible ? Personne n'a-t-il rien vu ? La commission rappelle le contexte de l'époque : avec la déchristianisation, de nombreux catholiques se sont raccrochés à des figures charismatiques de prêtres dont le succès avait tendance à anesthésier l'esprit critique. Elle met en

cause l'absence de formation systématique des laïcs membres de la communauté. Et surtout, une « hypertrophie » de la figure du « père », « seul maître à bord » dans les Foyers, qui s'est imposée peu à peu sous l'impulsion du père Finet et dont ils sont encore héritiers.

« Nous sommes au début d'un travail de prise de conscience personnelle, pour les contemporains de cette période, et collective. »

Jusqu'en 2016, les fors interne et externe n'étaient pas séparés dans la communauté, le prêtre à la tête du foyer étant aussi le confesseur de ses membres. Par ailleurs, selon des témoignages, « des membres laïcs sont relégués aux tâches d'entretien ou de service ; tout dépend du bon vouloir du père », dans un système où « la figure du prêtre, à commencer par celle du père fondateur, apparaît

comme sacralisée ». « L'obéissance à Dieu devient obéissance au père de Foyer », notent encore les auteurs du rapport, affirmant au terme de leurs recherches que le père Finet ne peut être considéré comme une référence spirituelle pour la communauté.

Cette hypertrophie aurait-elle pu engendrer une culture de l'abus ? « La figure et le rôle du père de Foyer, et l'obéissance qui lui est due, ont favorisé des abus », reconnaît la commission. Il apparaît déjà qu'une dizaine de prêtres et membres de foyers ont fait l'objet de signalements après l'appel à témoins lancé pour le père Finet. Un certain nombre appartient à la première génération des pères de foyer – les pères Van der Borgh (au foyer de Tressaint, dans les Côtes-d'Armor) pour qui déjà plus de 50 plaintes sont remontées depuis deux ans, Blard (à Baye, dans la Marne), Tierny (à Courset, dans le Pas-de-Calais), sont tous décédés... Des abus ont aussi été commis après l'an 2000 et, selon les Foyers, ont fait l'objet de sanctions.

De nombreuses questions se posent et les responsables des Foyers avouent ne pas savoir y ré-

pondre aujourd'hui. Une commission théologique va être mise en place pour les approfondir. Une personne extérieure à la communauté va être nommée dans la cellule d'écoute des victimes et un audit lancé dans tous les Foyers. « Nous sommes au début d'un travail de prise de conscience personnelle, pour les contemporains de cette période, et collective, affirme le secrétaire général des Foyers, Thierry Coustenoble. Il nous faut oser entendre les victimes pour analyser quelles ont pu être les causes peut-être structurelles, culturelles qui ont permis ces agissements. »

« Nous n'avons pas peur de la vérité, car elle nous libère », abonde le père N'Dione, qui compte poursuivre la réforme de gouvernance entamée en 2016. Celle-ci a suscité des tensions, certains vivant dans la « nostalgie » de l'époque du père Finet, note la commission, qui les encourage à aller de l'avant : « Les Foyers pourraient alors devenir l'un des laboratoires d'initiatives pour lutter contre le cléricalisme dans l'Église, et participer activement au combat contre les abus et les emprises. »

Céline Hoyeau

essentiel

Vatican

Décès de Birthe Lejeune

D'origine danoise, la veuve du professeur Jérôme Lejeune est décédée mercredi 6 mai à l'âge de 92 ans, a annoncé la Fondation Jérôme-Lejeune, à la création de laquelle elle avait participé, en 1996, dans le but de continuer les recherches de son mari sur la trisomie 21 et de perpétuer son combat pour la vie. Au Vatican, elle était membre du Conseil pontifical pour la santé et était membre honoraire de l'Académie pontificale pour la vie, dont Jérôme Lejeune avait été le premier président en 1994.

Migrants

Le pape soutient les ouvriers agricoles exploités

Le pape François a pris, mercredi 6 mai, la défense des ouvriers agricoles, en grande partie des migrants en situation irrégulière, « malheureusement, si souvent, gravement exploités ». « J'invite à faire de cette crise une opportunité pour mettre la dignité de la personne et du travail au centre », a-t-il demandé à la fin de l'audience générale. L'Italie débat actuellement de la régularisation de 600 000 travailleurs migrants, notamment dans l'agriculture, victimes de l'exploitation des mafias. Un projet porté par la ministre de l'agriculture de centre gauche mais rejeté par le parti populiste au pouvoir, soutenu sur ce point par l'extrême droite.

Antilles — Un synode régional en projet

Les évêques des Antilles souhaitent organiser un synode régional. Le projet a été formalisé lors de la Conférence épiscopale des Antilles (AEC), réunie virtuellement en Assemblée plénière du 26 avril au 1^{er} mai. L'éducation au soin de la terre, la promotion du droit des personnes pauvres, et la préservation de la culture des peuples indigènes sont quelques-uns des sujets identifiés par les évêques de la région. Une équipe, dirigée par Mgr Clyde Harvey, évêque de St. George's à Grenade, a été formée pour préparer l'événement.

Que savait Marthe Robin des abus commis ?

— Cette mystique française inspira l'œuvre des Foyers de charité en 1936, aidée par le père Georges Finet.

— Les révélations sur les abus commis par ce prêtre posent de nombreuses questions sur leur relation.

Grande figure mystique (1902-1981), Marthe Robin n'apparaît quasiment pas dans la synthèse du rapport rendu ce 7 mai par la commission d'enquête sur les abus commis par le père Georges Finet. « Aucun des témoignages ne la met en cause et l'enquête ne portait pas sur leur relation », explique Thierry Coustenoble, le secrétaire général des Foyers de charité. Cependant, comment n'a-t-elle rien vu, ou rien su, en égard à sa proximité avec son père spirituel ?

Fille d'agriculteurs, que l'académicien Jean Guittou fit connaître au grand public, déclarée vénérable en 2014, Marthe Robin a vécu alitée dans la ferme de ses parents près de Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), rongée par une encéphalite. Paralysée jusqu'à sa mort en 1981, elle n'a pas dormi, mangé ni bu pendant un demi-siècle, mais a revécu chaque vendredi la Passion du Christ et reçu les stigmates.

C'est en 1936 qu'elle rencontre le père Finet à Châteauneuf et lui demande de l'aider à fonder des « foyers de charité ». Elle en aurait eu la vision, inspirée par le Christ, trois ans plus tôt, avec l'intuition que l'Église connaîtrait un grand renouveau qui passerait par une



Marthe Robin et le père Georges Finet. Les Foyers de la charité

redécouverte du rôle des laïcs... bien avant le concile Vatican II, donc, qui revalorisera le sacerdoce des baptisés.

Alors sous-directeur de l'enseignement libre à Lyon, le père Finet s'installera à Châteauneuf quelques années plus tard, mais se lance déjà dans la mise en place de retraites spirituelles, alors que cette femme simple et peu instruite va connaître un rayonnement spirituel exceptionnel, recevant plus de 100 000 visiteurs, attirés par sa qualité d'écoute et ses conseils.

Certains témoignèrent qu'elle pouvait lire dans leur âme un problème qu'ils ne lui avaient pas révélé. Aurait-elle alors pu savoir, ou recevoir les confidences des élèves abusés par le père Finet ? Aucune des 26 personnes qui se sont plaintes n'a en tout cas fait mention d'un entretien sur ce sujet avec elle.

Elle n'était du reste « ni une magicienne ni une voyante, mais une

femme très concrète », souligne le père Moïse N'Dione, modérateur des Foyers. « Elle ne savait rien d'autre que ce que ses visiteurs lui ont dit ou, peut-être parfois, ce que Dieu lui a révélé comme intuition, mais sans connaissance omnisciente sur tous. Bien des fois, elle dit ne pas savoir sur tel ou tel sujet », ajoute Thierry Coustenoble.

Le père Finet était l'une des sources principales de ce qui a été écrit sur Marthe Robin.

Tous deux interrogent en revanche la proximité réelle entre Marthe Robin et Georges Finet. À partir des années 1970, elle-même se plaint auprès de plusieurs personnes de l'éloignement de son directeur spirituel, occupé à pré-

cher des retraites et à voyager dans les foyers, et qui lui parle moins, prend des décisions importantes sans la consulter (1). « N'a-t-on pas confondu le père Finet et Marthe Robin ? », se demande encore Thierry Coustenoble. « Nous avons tout un travail à entreprendre pour remettre chacun à sa juste place. » Une commission théologique va devoir approfondir ces questions.

Ce qui impliquera sans doute de réinterroger ce qu'a dit Marthe Robin, et le mythe fondateur des origines. La connaît-on vraiment ? Le père Finet était l'une des sources principales de ce qui a été écrit sur elle. Il était d'ailleurs le seul à avoir la clé de sa chambre, avec une résidente de foyer. « À force de mettre en valeur ce qu'il avait vu ou entendu, le père Finet a amplifié les choses, tirant une aura de leur proximité », relève le père N'Dione.

À lire également le décalage que pointe la commission entre l'intuition fondatrice de Marthe Robin du rôle des laïcs dans l'Église et l'organisation centrée sur la figure du « père » que Georges Finet a imposée aux Foyers jusqu'à aujourd'hui, on peut légitimement se demander si le charisme prophétique de cette association de fidèles n'a pas été dévoyé et Marthe Robin, d'une certaine manière, trahie par son père spirituel. Ces révélations risquent, en tout cas, de reporter encore sa béatification.

Céline Hoyeau

(1) Lire l'ouvrage de Bernard Peyroux Découvrir Marthe Robin, Éd. de l'Emmanuel, 362 p. 20, 30 €.

sur la-croix.com

— En Belgique, les œuvres des Frères de la charité ne seront plus « catholiques »